



NécroOpale

Entretien de sépulture

06 19 50 61 68

www.necropale-sepulture.com

CONTRAT DE LAVAGE N°.....

Entre les soussignés :

Le prestataire : L'entreprise NécroOpale, domiciliée au 41 rue Jacquemars Gielée à Lille (59800) sous l'immatriculation 93198221900012, représentée par Mr Colomb Grégory en qualité d'auto entrepreneur.

Le client : Madame/ Monsieur
Demeurant à l'adresse

Pour la sépulture :

Nom de la sépulture :

Se situant dans le cimetière (nom).....

À l'adresse :

Emplacement de la sépulture :

Fréquence de lavage : *rayez les mentions inutiles*

☐ 2 lavages / an au tarif de 120€

Aux mois : Et

☐ 4 lavages / an au tarif de 225€

Aux mois : Et Et Et

☐ 6 lavages / an au tarif de 300€

Aux mois : Et Et Et Et Et

☐ 12 lavages / an au tarif de 540€ comprenant 2 plantations offertes

Aux mois : Janvier et février et mars et avril et mai et juin et juillet et
août et septembre et octobre et novembre et décembre

Conditions générales du contrat :

Entre : L'entreprise NécrOpale, domiciliée au 41 rue Jacquemars Gielée à Lille (59800), représentée par Mr Colomb Grégory et

Le Client : Coordonnées en page 1 du contrat.

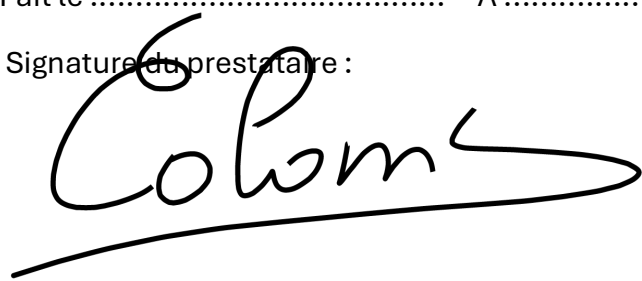
1. **Objet du contrat** : Le présent contrat a pour objet le lavage d'une sépulture ainsi que le désherbage aux abords et l'enlèvement des fleurs fanées, en plusieurs interventions du prestataire, aux dates choisies par le client.
2. **Durée du contrat** : Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an maximum à compter de la signature avec tacite de reconduction dénonçable un mois avant la date d'anniversaire par courrier ou mail.
3. **Exécution du contrat** : Le prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article premier, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.
4. **La responsabilité du prestataire** : La responsabilité du prestataire n'est pas engagée dans la mesure où le préjudice que subirait le client n'est pas causé par une faute intentionnelle ou lourde du prestataire.
5. **Résiliation anticipée et préavis** : La résiliation est possible à tout moment par courrier ou mail en respectant un mois de préavis avant la prochaine intervention.
6. **Accès à la tombe et au cimetière** : Dans le cas où le cimetière, pour des raisons administratives, de force majeure ou d'intempérie, serait inaccessible, le client sera immédiatement informé et l'intervention reportée au plus tôt.
7. **Exclusions** : La sépulture entrant dans le cadre de ce contrat est aux dimensions standards. Sont notamment exclues les sépultures de type "chapelle", celles particulièrement hautes ou volumineuses, qui font l'objet d'une prestation particulière sur devis. Sont également exclues du champ d'application du présent contrat les sépultures en état de délabrement ou ayant subies des dégradations importantes. Dans le cas où la tombe concernée ne rentre pas dans le cadre de ce contrat, le client est immédiatement informé et remboursé par le prestataire.
8. **Facturation et paiement** : La prestation fait l'objet d'une facturation annuelle ou semestrielle ou quadrimestrielle ou mensuelle, payable dès la première ou l'unique facture, par chèque à l'ordre de Mr Colomb Gregory ou par virement. Pour le cas d'un paiement après chaque prestation une facture sera établie et payable dans les 21 jours qui suivent, dans le cas d'un paiement en un seul versement il sera payable dans les 30 jours à compter de la facture.

NécrOpale, Mr Colomb Grégory 41 rue Jacquemars Gielée 59800 Lille, RCS n° 931 982 219

Tel : 06 19 50 61 68 mail : contact@necropale-sepulture.com

Fait le À En 2 exemplaires.

Signature du prestataire :



Signature du client :